

temps dans notre ville avec les privilèges, les libertés qu'elle s'était arrogée, sans être inquiétée jamais sous l'ancienne forme de gouvernement ; elle ne portait nul ombrage à un pouvoir dont la forme était fixe, invariable, dont le principe monarchique était consacré. Ce n'est qu'en 1576, que des lettres patentes d'Henri III, confirmées par Henri IV, publiées à l'Hôtel-de-Ville de Lyon et dans la cour du présidial, reconnurent, érigèrent officiellement notre collège de médecine. Déjà ses services, ses bienfaits avaient plaidé en sa faveur dans l'opinion publique, démontré ses avantages, son utilité.

La position éminente de Champier, la générosité de son caractère et de ses intentions ne purent le mettre à l'abri de la haine et de l'injustice. Il faillit, en 1529, être victime de l'émeute de la *Rubeine* ou *Roubayne*, qui éclata dans les conditions suivantes.

Un nouveau droit, pour achever la réparation des murailles de la ville, ayant été décrété au moment d'une excessive cherté des grains, le peuple, furieux, se souleva ; les riches furent accusés d'avoir accaparé les blés. Plus de deux mille révoltés, les femmes en tête, s'attroupèrent, furent sonner le tocsin à l'église des Grands-Cordeliers. Symphorien, l'un des plus anciens échevins et des plus notables, avait pris part à la délibération prescrivant l'impôt ; il se vit désigné à la vengeance des séditeux. Sa maison, située en face de l'église de Saint-Bonaventure, fut enyahie, saccagée, livrée au pillage. Il nous a laissé un précis fort intéressant sur ce fait domestique, dans l'opuscule : *De seditione Lugdunensis*, traduit sous le titre d'*Ensemble de la Rebeine, conjuration et rébellion du populaire contre les conseillers de la cité et notables marchands, à cause des blés, traduit du latin de messire Morin Pierchamp, par Theophile Du Mas. Pierchamp*,